



Le Pays ROCHOIS
Communauté de communes

La Roche sur Foron, le 15 avril 2010

Objet : Rappel des modalités d'inscription

Madame, Monsieur,

La présence d'un enfant au Centre de Loisirs est soumise à une inscription administrative. Les parents fixent la semaine ou les jours souhaités en fonction des places disponibles.

La capacité d'accueil étant soumise à réglementation, toute modification ou toute inscription supplémentaire doit être validée au bureau du Centre de Loisirs, dans le respect des conditions du règlement intérieur.

Les inscriptions pour les vacances se terminent le mercredi (12h) précédant le début du séjour.

Aucune inscription ne peut être faite pour la semaine en cours.

Les animateurs n'ont pas la responsabilité d'accepter une inscription.

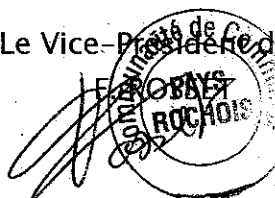
Toute présence non acceptée par le bureau du Centre de Loisirs sera refusée sur l'arrêt de bus.

Nous vous rappelons que les arrêts de bus ont des horaires précis et différents selon les lieux. Ils sont choisis par vos soins lors de l'inscription.

Tout retard fera l'objet d'un rappel écrit du service.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président délégué



Au verso, horaires et délai d'annulation ↗

Communauté de Communes du Pays Rochois

1 place Andrevetan - 74800 LA ROCHE SUR FORON

Tél. : 04.50.03.39.92 - Fax : 04.50.03.24.05 - www.ccpaysrochois.fr - accueil@ccpaysrochois.fr

